

Gestion des accidents du travail concernant les élèves et les étudiants

Situation	Texte de référence	Condition	La DAT doit être faite par	Organisme en charge de l'instruction
Élève Collège	> Fiche CAP@DOC GES - AT/MP 01	Stage d'observation	Pas de couverture AT	(assurance scolaire)
Élève Lycée	> Articles L412-8 2° a. et b., D412-2 et suivants et R412-4 du CSS > Circulaire DSS/5B n° 2007-236 du 14/06/2007 > Fiches CAP@DOC GES - AT 09 et PE-AT 23	Accident au cours de l'enseignement (toutes disciplines) pour les élèves des établissements d'enseignement technique	L'établissement scolaire	CPAM du lieu d'implantation de l'établissement
		Accident au cours d'enseignements dispensés en ateliers ou en laboratoires pour les élèves des établissements d'enseignement secondaire	L'entreprise	CPAM du lieu de résidence de l'élève
Étudiant	> Articles L412-8 2° a. et b., D412-2 et suivants et R412-4 du CSS > Circulaire DSS/5B n° 2007-236 du 14/06/2007 > Fiches CAP@DOC GES - AT 09 et PE-AT 23	Accident au cours de l'enseignement (toutes disciplines) pour les étudiants des établissements d'enseignement technique	L'établissement d'enseignement	CPAM du lieu de résidence de l'étudiant <i>→ adresse du lieu de formation CPAM 35</i>
		Accident au cours d'enseignements dispensés en ateliers ou en laboratoires pour les autres étudiants	L'entreprise	
		Stage en entreprise (rémunéré ou non rémunéré)	L'entreprise	
Étudiant en médecine, en chirurgie dentaire ou en pharmacie qui n'a pas un statut hospitalier	> Article R412-4 du CSS	Stage hospitalier	L'établissement de santé	CPAM du lieu de résidence de l'étudiant
Stage à l'étranger dans le cadre d'une formation	> Guide Médiam de l'étudiant et de l'étudiant stagiaire en	Stage non rémunéré ou faisant l'objet d'une rémunération < ou = à 12,5 % du plafond horaire SS (stage < à 2 mois)	L'entreprise étrangère d'accueil	CPAM du lieu d'implantation de l'établissement

<p>suivie en France</p>	<p>entreprise > Fiche CAP@DOC RI 27</p>	<p>Stage faisant l'objet d'une rémunération > à 12.5 % du plafond horaire SS (stage < ou > à 2 mois)</p>	<p>Pas de couverture AT par le régime français</p>
-------------------------	--	---	--